

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**30 avril 2021**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **30 avril 2021 à 8 h 15**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le conseil :

**À distance :** M. Luc Brisebois, maire  
M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1  
Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2  
M. François Marcoux, conseiller du district 3  
M. Danny Stewart, conseiller du district 4  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
M. Pierre Labonté, conseiller du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et la greffière adjointe.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Demande de PIIA - 2021-PIIA-135 - modifications à un projet accepté - boulevard du Docteur-Gervais/ rue Cadieux - Phase 1 - Habitations Tremblant inc. - PIIA-30 Corridor urbain
6. Démolition de l'Auberge La Porte Rouge et du Manoir - contrat
7. Demande d'accès à l'information - autorisation
8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 15.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**30 avril 2021**

**CM21 04 206**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à [villedemont-tremblant.qc.ca/conseil](http://villedemont-tremblant.qc.ca/conseil);
2. par courriel ([greffe@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villedemont-tremblant.qc.ca));
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

**CM21 04 207**

**5. Demande de PIIA - 2021-PIIA-135 - modifications à un projet accepté - boulevard du Docteur-Gervais/ rue Cadieux - Phase 1 - Habitations Tremblant inc. - PIIA-30 Corridor urbain**

Les travaux de modification apportés au projet de construction de la Phase 1 de Habitations Tremblant inc., situé à l'intersection du boulevard du Docteur-Gervais et de la rue Cadieux, visés par la demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale 2021-PIIA-135, sont assujettis au PIIA-30 - Corridor urbain en vertu du *Règlement (2008)-106 de plans d'implantation et d'intégration architecturale*.

Le conseil a pris connaissance de la recommandation du CCU portant le numéro CCU21-03-056.

Suite au retrait de cette demande lors de la séance du 12 avril dernier, et ce, compte tenu du report de la décision de la dérogation mineure 2021-119 (CM21 04 163);

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'approuver ces plans d'implantation et d'intégration architecturale conditionnellement à :

- l'implantation du bâtiment projeté de sorte qu'il soit orienté vers la rue Cadieux;
- la plantation d'arbres indigènes à la région afin d'obtenir 50 % de canopée sur le stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM21 04 208**

**6. Démolition de l'Auberge La Porte Rouge et du Manoir - contrat**

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder aux travaux de démolition des bâtiments situés au 1874, chemin du Village et au 102, chemin Plouffe et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**30 avril 2021**

dont les résultats sont les suivants :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût (taxes en sus)</b>
C.F.G Construction inc.	133 500 \$
Choc Démolition inc.	139 524 \$
Les Services de récupération et conteneurs Miller inc.	152 728 \$
AXO Construction (9168-5941 Québec inc.)	173 000 \$
M.E. Tremblay Démolition inc.	174 000 \$
A.M. Démolition inc.	182 000 \$
Demospec déconstruction inc.	187 375 \$
Les Entreprises P. Roy (9149-8659 Québec inc.)	189 990 \$
Excapro inc.	275 000 \$
Naxo Construction (9220-9733 Québec inc.)	292 000 \$

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à C.F.G Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de démolition des bâtiments situés au 1874, chemin du Village et au 102, chemin Plouffe, au montant de 133 500 \$, taxes en sus (projet 2021-60), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2021-49-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

**CM21 04 209**

**7. Demande d'accès à l'information - autorisation**

CONSIDÉRANT que l'Immobilière Canadian Tire limitée réalisera des travaux de prolongement d'aqueduc nécessitant un certificat d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'Environnement*, sur les lots 3 280 602 et 3 280 603, appartenant à la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que l'Immobilière Canadian Tire limitée a mandaté Englobe Corp. pour réaliser toutes les interventions nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'autoriser Englobe Corp. à faire, pour et au nom de la Ville de Mont-Tremblant, une demande d'accès à l'information concernant les documents environnementaux pertinents quant aux lots 3 280 602 et 3 280 603 auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) et de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**30 avril 2021**

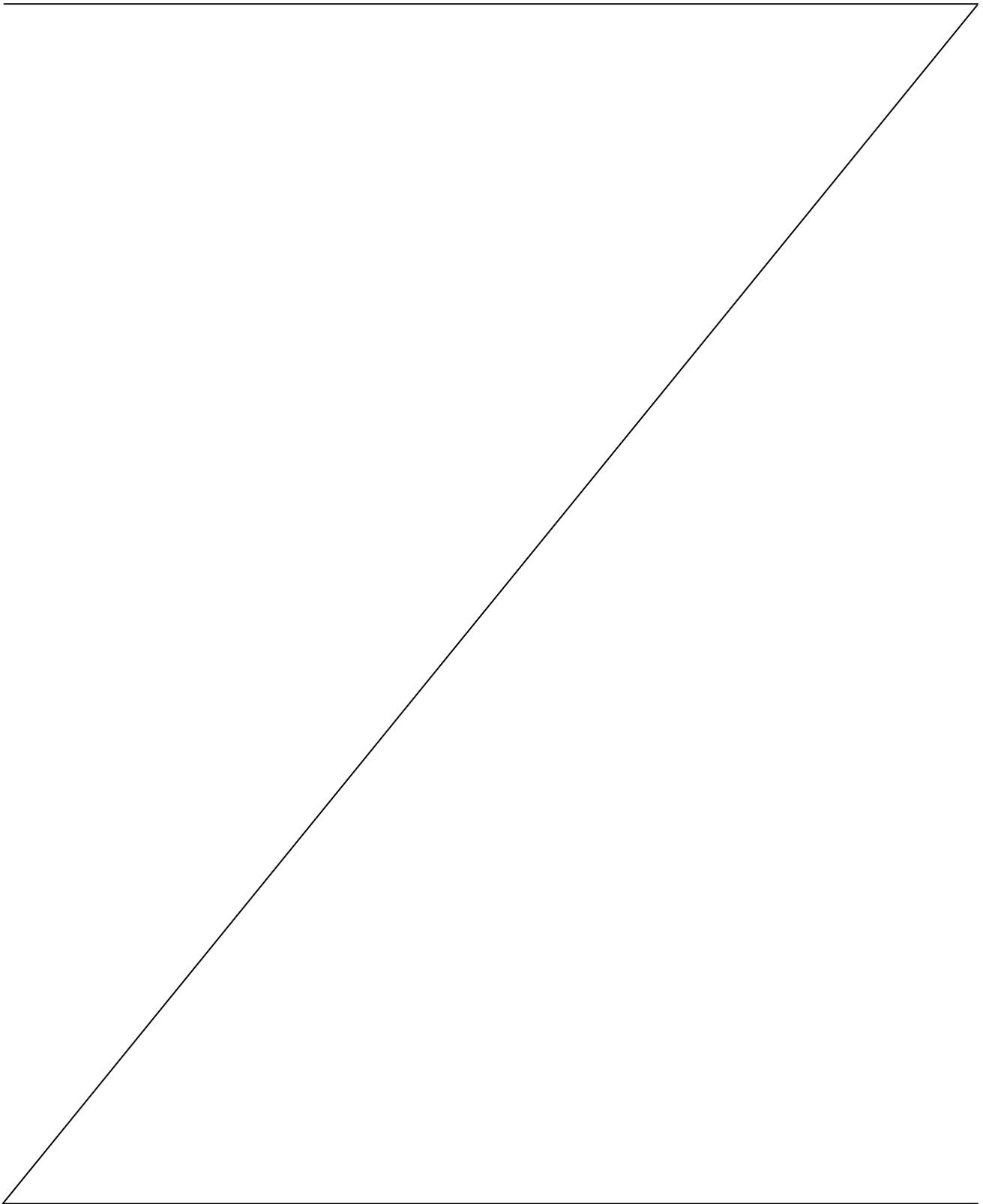
**CM21 04 210 9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 20.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Claudine Fréchette  
Greffière



Initiales	
Maire	Grefe